

L'ÉDUCATION CIVIQUE EN CLASSE :

GUIDE PÉDAGOGIQUE ÉLÉMENTAIRE DU DÉFI DE LA CITOYENNETÉ



UN PROJET DE



HISTORICA
CANADA



CITIZENSHIP
CHALLENGE

AVEC LE SOUTIEN DU

Canada

MESSAGE AUX ENSEIGNANTS

Ce guide est conçu pour fournir aux enseignants des outils afin d'aider les élèves à penser de façon critique à propos des sujets relatifs à l'éducation civique canadienne, et de participer plus activement à l'éducation civique. Ce guide complète les curriculums provinciaux et territoriaux des unités d'histoire et d'études sociales des niveaux de la 4^e à la 6^e année. Il est conçu afin de préparer les élèves pour le **Défi de la citoyenneté**, un examen simulé basé sur l'examen que doivent réussir les gens désirant obtenir la citoyenneté canadienne. Le Défi met à l'épreuve les connaissances des élèves au sujet du Canada, ainsi que leurs capacités à atteindre les mêmes standards qui sont attendus des nouveaux arrivants au pays. Les leçons peuvent être complétées dans l'ordre donné ou individuellement.

Ce guide a été produit avec le généreux soutien du gouvernement du Canada. **Historica Canada** offre des programmes que vous pouvez utiliser afin d'explorer, d'apprendre et de réfléchir à notre histoire et à ce que signifie le fait d'« être Canadien ». D'autres activités et ressources pédagogiques bilingues et gratuites au sujet de l'éducation civique canadienne sont offertes sur **L'Encyclopédie canadienne**. Les guides pédagogiques bilingues de Historica Canada font partie d'un processus collaboratif qui unit des éducateurs, des universitaires et des intervenants communautaires dans la création de contenu et la planification de leçons.

RESSOURCES

La liste suivante de ressources bilingues soutient les activités :

Le Défi de la citoyenneté : defidelacitoyennete.ca/fr

La collection Citoyenneté de L'Encyclopédie canadienne : encyclopediecanadienne.ca/fr/collection/citoyennete

Élections et démocratie Canada : Electionsetdemocratie.ca

Native Land : Native-land.ca/?lang=fr

Couverture:

Des danseurs à un défilé de mode multiculturel à Vancouver en 2012 (Dreamstime/Howesjwe/25474158).
Charte canadienne des droits et libertés (avec la permission de Bibliothèque et Archives Canada/Fonds Robert Stacey/Droit d'auteur de la Couronne/R11274-148/1 de 2).
Un bulletin de vote aux élections fédérales d'Élections Canada (Dreamstime/Photopal/604/63896418).
Les édifices du Parlement canadien à Ottawa (Dreamstime/Adwo/91479599).

INTRODUCTION

Ce guide pédagogique enseigne aux élèves des sujets clés de l'éducation civique canadienne. Vous pouvez utiliser ce guide pour apprendre comment le système gouvernemental canadien fonctionne, vos droits et responsabilités en tant que Canadien, et comment les élèves peuvent s'engager dans une citoyenneté active, par exemple, en s'occupant de la santé de l'environnement. Il demande aussi aux élèves de réfléchir à l'héritage durable du colonialisme chez les peuples autochtones au Canada, et souligne les responsabilités des Canadiens de tous âges dans le processus de réconciliation.

Ce guide encourage aussi les élèves à comprendre qu'ils peuvent créer un changement positif dans la société en devenant des citoyens actifs. Il renforce le fait que l'engagement civique signifie plus que le simple fait de voter. Grâce à une citoyenneté active, les jeunes peuvent faire une différence importante dans leurs communautés et peuvent aider à former le futur du pays qu'ils désirent habiter.



SECTION 1

COMMENT LES CANADIENS SE GOUVERNENT-ILS?

Le Canada comprend trois niveaux de gouvernement : fédéral (le gouvernement du Canada), provincial/territorial (par exemple, la province du Manitoba), et municipal (les villes, municipalités et villages). Chaque niveau de gouvernement a différentes responsabilités. Dans cette activité, les élèves en apprendront plus au sujet des responsabilités de chaque niveau de gouvernement.

ACTIVITÉ 1 :

DÉVELOPPER UNE CHARTE D'ANCRAGE VISUEL

1. Votre école est divisée en groupes et chaque groupe a différentes responsabilités : la classe (les enseignants); le bureau (directeur et directeur adjoint); et le conseil scolaire (surintendant, conseillers scolaires). De même, le gouvernement du Canada est divisé en trois groupes, chacun ayant ses propres responsabilités.

Classe - enseignant	Bureau - directeur	Conseil scolaire - président/surintendants/conseillers scolaires
Exemple : Règles de la classe	Exemple : Assurer la sécurité des élèves	Exemple : Créer un budget annuel

2. Votre enseignant écrira le nom des trois groupes de votre école — la classe, le bureau, le conseil scolaire — au tableau. Avec la classe, dressiez une liste de six à huit responsabilités pour chaque niveau et écrivez-les au tableau.
3. Avec la classe, proposez une liste de responsabilités qui s'étend aux trois niveaux de gouvernement (p. ex. déneigement, éducation, aide à l'étrangère). Assurez-vous qu'il y a sur la liste au moins autant de responsabilités qu'il y a d'élèves dans la classe.
4. Avec la classe, créez une charte d'ancrage visuel intitulé « Les trois niveaux de gouvernement au Canada » qui pourra être affiché dans la classe en permanence. En utilisant des éléments visuels, la charte soulignera les différentes responsabilités de chacun des trois niveaux de gouvernement.
5. Avec la classe, créez trois symboles visuels pour représenter les trois niveaux de gouvernement, et placez chaque symbole au haut d'une colonne.
6. En utilisant la liste dressée à l'étape 3, chaque élève va créer une représentation visuelle d'une responsabilité et la placer dans la charte sous le niveau de gouvernement qu'il croit responsable.
7. Révisez la charte d'ancrage visuel avec la classe. Votre enseignant nommera les différentes responsabilités et demandera aux élèves qui ont placé ces différentes responsabilités pourquoi ils ont fait ce choix. Préparez-vous à justifier votre choix de placement pour votre responsabilité auprès de votre enseignant et de votre classe.

CONSEIL AUX ENSEIGNANTS : Vous pourriez écrire chaque responsabilité sur un morceau de papier et demander aux étudiants de les piger. Voici quelques responsabilités (et leur niveau de gouvernement) afin de vous aider à commencer :

Municipal : maire	Provincial : lieutenant-gouverneur / premier ministre	Fédéral : gouverneur général / premier ministre
Police municipale Collecte des ordures Recyclage Lampadaires	Police provinciale (Ontario, Québec, Terre-Neuve et Labrador) Éducation Santé	GRC (police fédérale) Armée Relations internationales (parler aux autres pays) Relations avec les gouvernements autochtones

ACTIVITÉ 2A : FORMER DES PARTIS POLITIQUES

Les Snowbirds en performance au
Spectacle aérien international
du Canada à Toronto, Ontario
(Dreamstime/Ian Whitworth/15927854).



Il est important de comprendre que les Canadiens élisent des **parlements**, et non pas des gouvernements. Les Canadiens font cela en élisant des représentants à la **Chambre des Communes** qui, elle, établit les lois canadiennes. Ces représentants sont nommés **députés**, et ils sont généralement membres d'un parti politique. Les députés représentent les besoins et les intérêts des gens vivants dans leurs circonscriptions (la région dans laquelle ils se présentent lors des élections). Le parti politique qui obtient le plus de membres élus forme le gouvernement. Le chef de ce parti devient **premier ministre**. Les provinces et le territoire du Yukon ont des processus électoraux similaires. Dans cette activité, vous formerez des partis politiques et organiserez une élection en classe.

TERMES CLÉS

CONSEIL AUX ENSEIGNANTS : Avant de commencer l'activité, considérez réviser les termes clés et définitions suivantes avec la classe sur un mur de mots ou un document imprimé.

Monarchie constitutionnelle : Le système canadien de gouvernement. Dans une monarchie constitutionnelle, le pouvoir du monarque est limité par les lois de la Constitution, et le monarque (roi ou reine) ne gouverne pas directement. Bien que le monarque soit théoriquement le chef d'État, ses tâches sont majoritairement cérémonielles, et le premier ministre est le chef élu du gouvernement.

Parlement : La branche législative du gouvernement du Canada, qui au niveau fédéral est la Chambre des communes et le Sénat. C'est la partie du gouvernement canadien qui crée les nouvelles lois.

Gouverneur général : Le représentant de la Couronne britannique au Canada qui est nommé par le monarque selon la recommandation du premier ministre. Il ou elle accomplit les tâches du monarque au Canada. Le gouverneur général a un rôle important qui consiste à s'assurer que les traditions du parlement et les autres institutions démocratiques sont maintenues.

Lieutenant-gouverneur : Le représentant de la Couronne dans chaque province, nommé par le gouverneur général selon la recommandation du premier ministre.

Chambre des communes : Durant les élections, les Canadiens élisent des représentants à siéger dans la Chambre des communes. Ils sont connus sous le nom de députés. La Chambre des communes est le centre du pouvoir politique au Canada et l'endroit où les députés se rencontrent pour débattre des politiques, tenir le gouvernement responsable et effectuer des votes sur les projets de loi. Les partis avec le plus de sièges à la Chambre des communes ont tendance à remporter plus facilement les votes de la Chambre.

Gouvernement majoritaire : Après une élection, si le parti gagnant qui forme le gouvernement a au moins 50% + 1 des sièges de la Chambre des communes, il est majoritaire. Cela signifie que le parti a le potentiel de gagner chaque vote parce qu'il a obtenu plus de sièges que les autres partis combinés.

Gouvernement minoritaire : Après une élection, si un parti a obtenu moins de la moitié des sièges à la Chambre des communes, mais qu'il possède encore plus de sièges que le prochain parti le plus important, il peut former un gouvernement minoritaire. Dans de tels cas, il peut être difficile de remporter des votes puisque le parti le plus important ne possède pas plus de sièges que le nombre combiné de députés des autres partis. Dans un parti minoritaire, les autres partis peuvent s'unir afin de vaincre le gouvernement.



1. Au sein de votre classe, séparez-vous en sept groupes égaux. Chacun de ces groupes représente une circonscription dans votre classe. Vous allez créer un parlement pour les élèves constitué de sept sièges.
2. Demandez à l'enseignant de distribuer quatre cartes de différentes couleurs aux membres de chaque groupe de façon à ce que chaque élève ait une couleur (deux ou trois personnes pourraient avoir la même couleur). Chaque couleur représente un parti politique.
3. Trouvez les autres élèves qui ont la même couleur que vous. Il s'agit de votre parti politique. Dans votre groupe, votez afin de trouver :
 - Le nom de votre parti.
 - Le chef du parti.
 - Trois propositions pour de nouvelles politiques pour la classe.Il s'agit de la plateforme électorale de votre parti.

Exemple :

Les règles du Parti rouge : 1) Essayer de réduire le montant de papier utilisé dans la classe; 2) Mettre sur pied des « dîners sans déchets » lors de certains jours; 3) Organiser des discussions de 20 minutes au sujet de l'environnement les vendredis.

4. Présentez votre parti au reste de la classe lors d'une présentation de groupe. Présentez votre nom, votre chef et vos trois nouvelles règles (votre plateforme électorale) à vos collègues de classe.

ACTIVITÉ D'APPROFONDISSEMENT : Au Canada, les partis politiques mènent des campagnes électorales afin d'être élus. Créez une campagne pour votre parti politique. Votre campagne peut comprendre des mèmes, des vidéos, des affiches et d'autres éléments afin d'informer le reste de la classe à propos de votre parti.

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE AUTOCHTONE

L'autonomie gouvernementale autochtone permet aux communautés autochtones de gérer leurs propres gens, terres, ressources et politiques. Cela se produit grâce à des traités (des accords formels) avec les gouvernements provinciaux/territoriaux et avec le gouvernement fédéral. La *Loi sur les Indiens* est une loi fédérale adoptée en 1876 qui donnait au gouvernement canadien le contrôle sur la vie des gens des Premières Nations et sur leurs systèmes gouvernementaux traditionnels. Depuis lors, les communautés autochtones se sont battues pour regagner les droits perdus suite à l'adoption de la *Loi*.

En 1982, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* reconnaît le droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Aujourd'hui, certaines communautés ont l'autorité de gérer leurs propres terres, actifs, et ressources, et ils peuvent créer des lois au sujet de la citoyenneté, de la langue et de la culture. D'autres continuent de se battre pour faire reconnaître leurs droits. La carte dans l'article **Traités autochtones au Canada** de *L'Encyclopédie canadienne* montre les traités actuels et les accords d'autonomie gouvernementale au Canada.

GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX

Les gouvernements du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest opèrent par consensus. Plutôt qu'un système de partis, les députés de l'Assemblée législative sont élus de façon indépendante pour représenter leur circonscription. Les élèves plus âgés peuvent lire l'article **Gouvernements territoriaux au Canada** de *L'Encyclopédie canadienne* afin d'en apprendre plus.

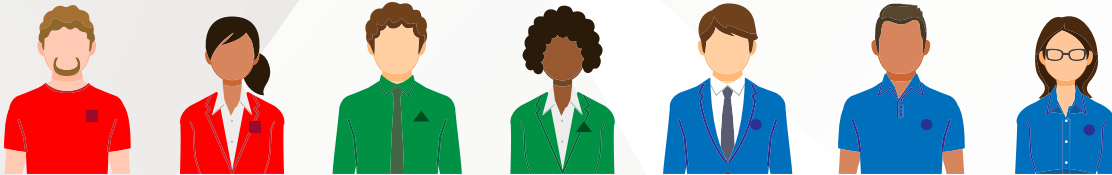
ACTIVITÉ 2B : FORMER UN PARLEMENT

1. Maintenant, vous allez tenir des élections dans votre classe afin de former un parlement étudiant. Retournez au sein de vos groupes d'origine. L'enseignant (dans le rôle du **gouverneur général**) déclenche une élection. L'enseignant demande à chaque groupe de choisir un candidat de chaque parti afin de représenter sa « circonscription ». S'il y a deux membres du même parti dans un groupe, ils doivent décider entre eux qui se présentera. Il en est ainsi puisque chaque circonscription ne choisit qu'une personne afin de siéger au **parlement**. Les élèves votent pour leur candidat préféré de leur circonscription, mais les candidats ne peuvent pas voter pour eux-mêmes.
2. Comptez les votes. Les candidats gagnants deviennent les **députés**. L'enseignant, dans le rôle du **gouverneur général**, détermine quel parti a la plus grande chance de voir ses projets de loi adoptés. Ce parti est invité à former le gouvernement.

Quelques scénarios possibles :



* Le Parti rouge obtient un gouvernement MAJORITAIRE : il a de meilleures chances de voir ses lois adoptées, car il détient plus que la moitié des sièges.



* Le Parti bleu obtient un gouvernement MINORITAIRE : il a moins de la moitié des sièges à la Chambre des communes, mais plus que le deuxième plus important parti.



* Un gouvernement de COALITION : le Parti rouge devra soutenir le Parti bleu ou le Parti vert afin que le gouvernement soit fonctionnel (ou le Parti bleu et le Parti vert pourraient unir leurs forces).

3. Le parti (ou les partis travaillant ensemble dans le cadre d'un gouvernement de coalition) qui peut faire adopter ses lois forme le gouvernement de classe. On nomme cela « avoir la confiance de la Chambre ». L'enseignant, dans le rôle du **gouverneur général**, nommera le chef du parti (ou des partis) au pouvoir premier ministre, même si le chef n'a pas remporté de siège. Cependant, il est extrêmement rare pour le chef d'un parti au pouvoir de ne pas remporter son siège.

Un bulletin de
vote aux élections
fédérales d'Élections
Canada (Dreamstime/
Photopal/604/63896418).

Les édifices du
Parlement canadien à
Ottawa (Dreamstime/
Adwo/91479599).

SECTION 2

LES DROITS ET LES RESPONSABILITÉS DE LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

ACTIVITÉ 3 : DROITS ET RESPONSABILITÉS

Les Canadiens ont des droits, mais aussi des responsabilités. La *Charte canadienne des droits et libertés* informe les gens vivant au Canada de ce que sont leurs droits et leurs libertés dans ce pays. La *Charte* a été ajoutée à la Constitution en 1982. La Constitution est la loi suprême du Canada, ce qui signifie qu'elle et la *Charte* sont les lois les plus importantes que nous avons.

Les Canadiens ont aussi des responsabilités. Ces responsabilités permettent aux Canadiens de vivre ensemble en paix et de participer à la démocratie du Canada. Les responsabilités comme la protection de l'environnement naturel aident à garder le Canada propre et sécuritaire pour les générations à venir.

Certains droits et certaines responsabilités au Canada sont en lien avec les peuples autochtones. Les responsabilités envers les peuples autochtones au Canada sont abordées dans l'Activité 4 de la section **Effets du colonialisme au Canada**, qui débute à la page suivante.

CONSEIL AUX ENSEIGNANTS : Considérez lire les droits, libertés et responsabilités énumérés à droite avec toute la classe. Certains, « liberté d'association » par exemple, pourraient nécessiter plus d'explications. Consultez la page **Les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté** d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour un résumé des droits et des responsabilités consacrés par le Canada : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/citoyennete-canadienne/aperçu/droits-responsabilites-lies.html>

Vous pouvez aussi consulter le **Guide sur la Charte canadienne des droits et libertés** de Patrimoine Canada, offert ici : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/comment-droits-protéges/guide-charte-canadienne-droits-libertes.html>

PARTIE I :

1. L'enseignant écrira d'abord cinq droits et responsabilités de la citoyenneté canadienne au tableau. Avec la classe, déterminez si chaque mot est un droit ou une responsabilité. Comment certains droits (p. ex. le droit à la démocratie) peuvent-ils être liés à certaines responsabilités (p. ex. la responsabilité de voter)?
2. Avec la classe, discutez de quels droits et de quelles responsabilités sont importants dans une classe/une école/un pays. Que pourrait-il se produire si une personne à l'école ne s'acquittait pas de ses responsabilités? Pouvez-vous penser à une occasion où vous avez vu ou entendu une personne se voir refuser ses droits?

Charte canadienne des droits et libertés
(avec la permission de Bibliothèque et Archives Canada/Fonds Robert Stacey/Droit d'auteur de la Couronne/R11274-148/1 de 2).

Des danseurs à un défilé de mode multiculturel à Vancouver en 2012 (Dreamstime/Howesjwe/25474158).



PARTIE II :

1. En travaillant individuellement à partir de la liste d'exemples ci-dessous, créez une affiche ou une infographie qui représente une liberté ou un droit précis ainsi qu'une responsabilité précise. Les étudiants plus âgés peuvent écrire un paragraphe pour accompagner leur conception, qui devrait inclure les définitions du droit/liberté et de la responsabilité, ainsi qu'une explication du symbolisme des éléments visuels.

DROITS :

- Droits de mobilité – Les Canadiens peuvent vivre et travailler partout au Canada et peuvent faire la demande d'un passeport.
- Droits légaux – Les Canadiens ont le droit d'être traités équitablement lors de procédures légales, incluant ceux étant accusés d'un crime.
- Droits relatifs aux langues officielles – Le français et l'anglais ont un statut égal au sein du gouvernement fédéral.
- Égalité – Tous les Canadiens sont égaux aux yeux de la loi. Par exemple, les hommes et les femmes sont égaux au Canada.
- Multiculturalisme – Le Canada est un pays multiculturel, et travaille fort afin de protéger ses patrimoines multiculturels et d'accepter les différences au sein des Canadiens.
- Droits démocratiques – Tous les Canadiens ont le droit de participer à la démocratie canadienne, l'incluant le droit de voter lors d'élections.

LIBERTÉS :

- Liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression
- Liberté de religion
- Liberté d'association
- Liberté de réunion pacifique

RESPONSABILITÉS :

- Respecter la loi
- Faire partie d'un jury
- Voter lors d'élections
- Aider les autres dans la communauté
- Protéger l'environnement naturel du Canada



ACTIVITÉ ALTERNATIVE : CRÉER DES TABLEAUX VIVANTS DE GROUPE

1. Introduisez les droits/libertés et les responsabilités de la citoyenneté canadienne grâce à un tableau vivant. Un tableau vivant est une image figée créée par les étudiants en utilisant leurs corps afin de démontrer une histoire, une idée, un moment ou une émotion.
2. Séparez-vous en petits groupes de trois ou quatre élèves. Dans votre groupe, servez-vous de la liste ci-dessus afin de créer un tableau vivant qui représente un droit ou une liberté dont jouissent les Canadiens.
3. Avec votre groupe, créez un deuxième tableau qui représente une responsabilité de la citoyenneté canadienne tirée de la liste ci-dessus.
4. Lorsque vous êtes prêts à partager votre travail, demandez à chaque groupe de partager ses images figées alors que l'enseignant lit à voix haute la responsabilité ou le droit représenté.

SECTION 3

Enfants inuits qui devaient passer l'été à l'école parce qu'ils habitaient trop loin, école de la mission anglicane à Aklavik, Aklavik, T.N.-O., 1941 (avec la permission de Bibliothèque et Archives Canada/M. Meikle/PA-101771).



EFFETS DU COLONIALISME AU CANADA : L'HÉRITAGE DES PENSIONNATS INDIENS

Les pensionnats indiens étaient des écoles religieuses financées par le gouvernement du Canada. Le but principal de ces écoles était de forcer les enfants autochtones à abandonner leurs identités autochtones et à s'assimiler à la société eurocanadienne. Des milliers d'enfants autochtones ont été arrachés à leurs foyers et familles afin de fréquenter ces écoles, qui étaient situées à l'extérieur de leurs communautés. Ces écoles étaient conçues afin de casser les liens entre les enfants autochtones et leurs familles, communautés, cultures et identités. Les écoles étaient sous-financées, et les enfants souffraient fréquemment de malnutrition, de maladies, de négligence et d'abus divers. Il était souvent interdit aux élèves de parler leur langue maternelle, de jouer de la musique traditionnelle et de faire de la danse traditionnelle. Puisqu'ils étaient séparés de leurs communautés et foyers, ils ne grandissaient pas entourés de leurs familles. Les pensionnats indiens ont causé d'énormes dommages, perturbant des vies, dérangeant des communautés et causant des problèmes à long terme aux peuples et communautés autochtones. On estime qu'au moins 6 000 enfants autochtones sont morts alors qu'ils fréquentaient les pensionnats indiens.

ACTIVITÉ 4 : MILIEU DE VIE ET D'APPRENTISSAGE SAINS

Avertissement sur le contenu : Les sujets couverts dans cette activité pourraient déclencher une réponse émotionnelle forte chez les élèves. Les enseignants doivent être sensibles aux individus et au groupe afin d'assurer que la classe demeure un environnement sécuritaire pour tous les élèves. Établissez des règles de base pour une discussion respectueuse et consultez votre conseiller d'orientation scolaire pour plus de soutien si nécessaire.

1. Pensez à votre famille, votre maison et votre communauté scolaire. Avec la classe, établissez un nuage de mots comprenant 10 à 15 éléments essentiels à l'obtention d'un milieu familial sain. Ensuite, avec la classe, créez un deuxième nuage de mots de 10 à 15 éléments essentiels à l'obtention d'un milieu d'apprentissage sain.
2. Lisez l'article **Pensionnats indiens du Canada (résumé en termes simples)** de *L'Encyclopédie canadienne*. Consultez aussi la section « Faits saillants sur les pensionnats indiens » du même article. Réfléchissez au nombre d'éléments présents sur vos listes d'environnements sains qui n'étaient pas fournis aux enfants autochtones.
3. Avec la classe, regardez la Minute du patrimoine *Chanie Wenjack*. Pendant que vous la regardez, écrivez une petite chronologie des événements présentés dans la Minute.
4. Après avoir regardé la vidéo, discutez avec la classe des questions suivantes :
 - a. Pourquoi croyez-vous que Chanie a choisi de s'enfuir du pensionnat indien?
 - b. Que cela nous dit-il au sujet des conditions que devaient endurer les élèves de l'école?
 - c. S'agissait-il d'un environnement d'apprentissage sain pour les élèves autochtones?
5. Jetez un coup d'œil à vos nuages de mots de besoins pour des environnements familiaux et d'apprentissage sains. Avec la classe, discutez des questions suivantes :
 - a. Quelles choses ont été enlevées ou restreintes pour les enfants autochtones du système de pensionnats indiens?
 - b. Comment croyez-vous que cela a affecté les enfants autochtones alors qu'ils ont grandi et qu'ils sont retournés dans leurs communautés?
6. Réconciliation est le terme utilisé afin de décrire le processus de guérison entre les peuples autochtones et les autres Canadiens. La réconciliation parle de relations. Il s'agit d'essayer de réparer les relations endommagées entre les peuples autochtones et les autres Canadiens. Cela signifie que toutes les personnes vivant au Canada devraient participer au processus de réconciliation. Pensez à vous et à votre communauté scolaire. Avec la classe, discutez de comment vous et votre école pouvez contribuer à la réconciliation. Trouvez cinq conseils pratiques pour que votre classe et votre école puissent mieux contribuer à la réconciliation. Demandez à l'enseignant d'écrire ces cinq conseils sur un grand papier afin de les conserver en classe.

ACTIVITÉ D'APPROFONDISSEMENT/ALTERNATIVE : Divisez votre classe en petits groupes. Lisez la section « Horaire quotidien à l'école industrielle de Qu'Appelle, 1893 » de l'article **Les pensionnats indiens au Canada** de *L'Encyclopédie canadienne*. Comparez l'horaire quotidien de ce pensionnat indien à celui de votre propre école. Que remarquez-vous au sujet de l'horaire du pensionnat indien? Le pensionnat indien n'était-il fait que pour l'apprentissage des enfants? Croyez-vous que cet horaire remplissait les besoins des élèves adéquatement?

TERMES CLÉS

Autochtones : Les peuples autochtones sont les habitants originaux de cette terre que nous appelons aujourd'hui le Canada. Les peuples autochtones au Canada ne forment pas un seul groupe ou une seule expérience, mais plutôt une diversité de cultures, de langues et de perspectives. Il existe trois groupes autochtones au Canada qui sont reconnus légalement : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Il existe à l'intérieur même de chacun de ces groupes une grande diversité. De façon générale, les Métis proviennent d'une combinaison d'ancêtres autochtones et des Premières Nations, et le terme fait plus souvent référence aux peuples autochtones dont les terres ancestrales s'étendent du nord-ouest de l'Ontario jusqu'aux Prairies. Ce ne sont pas tous les gens catégorisés comme Métis qui s'identifient ainsi. Les Inuits habitent majoritairement les régions du nord du Canada, où leurs terres ancestrales sont collectivement reconnues sous le nom d'Inuit Nunangat. Les peuples des Premières Nations, terme général qui regroupe les peuples autochtones qui ne sont pas Inuits ou Métis, vivent dans les régions plus au sud.

Colonialisme : Le terme colonialisme désigne les lois et pratiques visant à obtenir le contrôle d'une autre terre ou d'un autre peuple en l'occupant avec des colons, et en en prenant avantage économiquement. Au Canada, les gouvernements et colons français puis britanniques ont colonisé le Canada, changeant de façon significative les vies des peuples autochtones originaux durant le processus. Le colonialisme et ses effets ne sont pas limités au passé et continuent aujourd'hui, leurs effets étant toujours ressentis dans les communautés autochtones au Canada.



▲ Pensionnat indien Shingwauk, Sault-Sainte-Marie, Ontario, mai 1966 (avec la permission des Archives de l'Ontario/10012275/Fonds Mildred Young Hubbard/F4369-1-O-7RG 1-653).

LES TRAITÉS AU CANADA

Les traités sont des accords formels faits entre les partis. Aujourd'hui, cela renvoie normalement à des accords entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada. À l'ère de la Nouvelle-France (1608-1763), la Couronne française a conclu des alliances et des traités avec les peuples autochtones. Après la *Proclamation royale de 1763*, la Couronne britannique (et plus tard le gouvernement du Canada) a aussi signé des traités avec les peuples autochtones afin d'encourager le commerce et la colonisation. La plupart de ces accords décrivent des échanges où les peuples autochtones acceptent de partager une partie de leurs terres en échange de différents paiements, biens et promesses. Les traités étaient souvent compris et interprétés différemment par les peuples autochtones et le gouvernement

du Canada. La signification de plusieurs de ces traités est encore débattue aujourd'hui au Canada. Regardez la Minute du patrimoine **Naskumituwin (Traité)** avec la classe et réfléchissez aux questions suivantes : Comment la signification des traités change-t-elle lorsqu'on les considère comme des relations plutôt que des contrats? Que signifie la violation de ces relations? Comment sont-ils interprétés différemment entre les peuples autochtones et le gouvernement? Que peuvent faire les Canadiens afin d'honorer les traités?

Pour plus d'activités explorant les traités, les perspectives et l'histoire autochtones, consultez le guide pédagogique **Les traités au Canada** et le guide pédagogique **Perspectives autochtones** sur le **Portail de l'éducation**.

SECTION 4

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PASSER À L'ACTION DANS NOTRE COMMUNAUTÉ LOCALE

ACTIVITÉ 5 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

C'est une responsabilité des citoyens canadiens d'aider à protéger l'environnement naturel du Canada. C'est quelque chose que toute personne vivant au Canada peut faire, et cela peut commencer dans votre communauté locale. De petits gestes peuvent faire une différence pour assurer que l'environnement du Canada sera protégé pour les futures générations. Des actions pour protéger l'environnement vous mettent en lien avec le mouvement mondial visant à rendre nos communautés plus durables et à sauver la planète.

PARTIE I :

1. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a une liste de **17 Objectifs de développement durable** (www.un.org/sustainabledevelopment/fr/) afin de promouvoir la prospérité et de protéger la planète. Demandez à l'enseignant de choisir quelques objectifs de l'ONU, ou tous les 17 si le temps le permet, et discutez avec la classe de pourquoi la protection de la planète est importante, et de comment il est possible d'atteindre certains de ces buts. Soyez précis. Par exemple, le changement climatique entraîne la création de plus de déserts, et nous avons besoin de plus de terres fertiles afin de produire assez de nourriture pour atteindre l'objectif « faim zéro » de l'ONU. Demandez à l'enseignant d'écrire les idées de la classe au tableau ou sur un grand papier.
2. Consultez la charte d'ancrage visuelle du gouvernement créée lors de l'Activité 1 et discutez des responsabilités de chaque niveau de gouvernement relatifs aux objectifs de développement durable de l'ONU et/ou à une bonne protection de l'environnement.

PARTIE II :

1. Séparez-vous en groupes de trois ou quatre élèves et allez faire une promenade avec la classe dans le quartier à l'entour de votre école. Chaque groupe choisira un élément ou espace naturel à l'entour de l'école qu'il aimerait protéger pour lui-même et pour les futurs élèves. Une autre possibilité serait d'amener des images d'éléments ou espaces naturels dans la communauté parmi lesquelles le groupe peut choisir.
2. De retour en classe, faites un remue-méninges avec votre groupe sur les problèmes précis relatifs à la protection de ce que vous avez choisi de protéger, ou des besoins auxquels le gouvernement local devrait répondre afin que cet élément puisse prospérer dans votre communauté. Voici quelques exemples de problèmes:
 - Manque de poubelles
 - Aucune affiche pour aider à éduquer les gens au sujet de l'importance de garder les cours d'eau en santé
 - Peu d'espaces naturels
 - Rien ne servant à encourager la biodiversité (installer des nichoirs à chauves-souris ou à oiseaux, jardins pour insectes pollinisateurs) et prévenir la perte d'habitat

Un défilé du Jour de la Terre à Montréal, Québec (Dreamstime/Meunierd/47373908).
Une tortue peinte de Midland examine des déchets au High Park à Toronto (Dreamstime/Beth Baisch/117147098).
Une Bernache du Canada avec ses petits (Dreamstime/Leerobin/115160892).



ACTIVITÉ 5 CONTINUÉE

3. Ensuite, développer un plan pour mieux protéger et/ou réhabiliter l'espace communautaire choisi. Le plan devrait comprendre des idées claires (p. ex. meilleure signalisation) et un plan d'action qui pourrait être envoyé à un conseiller municipal pour l'obtention de commentaire et la possible mise sur pied. Vous pourriez vouloir travailler en collaboration avec votre enseignant pour développer un plan d'action. Voir le tableau ci-dessous pour un exemple.

Problème :	Déchets dans l'espace vert devant votre école.
Objectif :	Ramasser les déchets et encourager les gens à ne plus jeter leurs déchets par terre.
Étape 1 :	Créer des affiches « Ramassez vos déchets » et les afficher devant l'école.
Étape 2 :	Créer une campagne « Plus verts, plus fiers » pour encourager les gens à prendre l'initiative de garder l'espace commun propre.
Étape 3 :	Organiser un nettoyage hebdomadaire de l'espace : ▪ Choisissez un jour de la semaine pour sortir avec la classe pendant 30 minutes. ▪ Demandez au gardien de l'école de vous fournir des gants et des sacs de poubelles. ▪ Demandez à votre enseignant de superviser votre classe durant le nettoyage. ▪ Séparez-vous en équipes et voyez qui peut ramasser le plus de déchets en 30 minutes.
Étape 4 :	Écrire au directeur et au conseil scolaire, leur demandant de placer plus de poubelles et de bacs de recyclage devant l'école.

4. Votre plan d'action aide-t-il à l'atteinte de l'un des objectifs de développement durable de l'ONU? Quels buts aide-t-il à atteindre, et de quelle façon?

ACTIVITÉ D'APPROFONDISSEMENT : CITOYENNETÉ ACTIVE

Protéger l'environnement naturel du Canada est l'une des façons dont vous pouvez être un citoyen actif, mais il en existe plusieurs autres. Le changement dans votre école ou communauté peut provenir des gouvernements, mais il peut aussi naître de gens comme vous, accomplissant des choses au sein de leurs écoles ou communautés. Avec la classe, dressez une liste de sept à dix choses que vous pourriez faire afin d'améliorer votre école ou communauté (p. ex. créer un nouveau groupe dans votre école, écrire un blogue, des pétitions).

SECTION 5

RELEVEZ LE DÉFI DE LA CITOYENNETÉ AVEC VOS ÉLÈVES

Afin de devenir des citoyens canadiens, les nouveaux arrivants au pays doivent passer un examen de citoyenneté pour lequel ils doivent obtenir une note d'au moins 75%. Historica Canada a créé le **Défi de la citoyenneté** afin de mettre vos connaissances au sujet du pays à l'épreuve et de découvrir si vous réussiriez le vrai examen!

ACTIVITÉ 6 :

PRÉPAREZ VOS ÉLÈVES À RELEVER LE DÉFI DE LA CITOYENNETÉ

1. Apprenez-en plus au sujet des thèmes clés de l'éducation civique avec votre classe. Consacrez une semaine à chacun des sujets de la liste ci-dessous. Ce sujet devient donc le thème de la semaine. L'enseignant peut offrir de courtes leçons sur le sujet ou il peut diriger les élèves vers des ressources en ligne afin que ceux-ci effectuent leurs propres recherches.

- Les symboles du Canada
- Les droits et responsabilités de la citoyenneté canadienne
- Comment les Canadiens se gouvernent-ils
- La géographie canadienne
- L'histoire canadienne
- Qui sont les Canadiens? (p. ex. peuples autochtones, canadiens-français, immigrants ultérieurs au Canada)

2. Avec la classe, révisez de ce que vous avez appris au sujet du thème de la semaine à la fin de celle-ci. Demandez à l'enseignant d'écrire les éléments clés au sujet du thème sur un grand papier qui peut être affiché en classe.

3. Mettez vos apprentissages à l'épreuve en relevant le Défi de la citoyenneté!



▼ Le jour du Canada sur la Colline du Parlement à Ottawa, Ontario (Dreamstime/Wangkun Jia/20297613).



▲ Bonne fête du Canada (Dreamstime/Juan Moyano/72989886).

CONSEIL AUX ENSEIGNANTS :

Inscrivez votre classe au Défi de la citoyenneté. Choisissez le questionnaire du niveau élémentaire (de la 4^e à la 6^e année), et demandez à vos étudiants de relever le Défi de 20 questions en ligne. Vous pouvez gérer le Défi et voir les résultats de vos élèves depuis votre compte d'enseignant. Visitez le www.defidelacitoyennete.ca/fr afin d'inscrire votre classe.

ACTIVITÉ D'APPROFONDISSEMENT : EXPLORER L'HISTOIRE CANADIENNE PLUS EN PROFONDEUR

Après avoir relevé le Défi de la citoyenneté, réfléchissez aux sujets sur lesquels vous possédiez moins de connaissances. Effectuez vos propres petites recherches pour en apprendre plus au sujet des questions du Défi à propos desquelles vous étiez moins certain. L'enseignant peut aider en dirigeant les élèves vers des ressources appropriées.